

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
2026-41

Objet de la délibération
Désignation de deux représentants au Comité de Jumelage du Pays du Gallie

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17

Date de la convocation
13/05/2026

Date de publication
13/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Crespières atteste que la présente délibération a été publiée le 28/05/2026 et transmise en Préfecture le 28/05/2026 la rendant exécutoire

Le Maire,
Adriano BALLARIN

L'an 2026 et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes Laure DEVAUD ; Amal DUCHEMIN ; Myriam GUILMET ; Brigitte JACQUARD ; Marielle LAMMENS ; Nereida LANGE ; Anne PERCHEC ; Agnès TABARY.

MM Adriano BALLARIN ; Jérémy BEON ; Eric BERTHEMY ; Jean-Pierre BIENFAIT ; Didier LE SAUX ; Michel ODDOS ; Julien SERVILLAT.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BIGARD a donné pouvoir à Mme Nereida LANGE
M. Armand PINEDA a donné pouvoir à M. Didier LE SAUX

Absents excusés : M. Vincent KAISER
M. Guillaume LANDON

A été nommé secrétaire : M. Didier LE SAUX

Le comité de Jumelage du Pays de Gallie coordonne les échanges culturels et humains entre les communes françaises de Chavenay, Crespières, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche et la ville allemande de Rösrath.

Le comité a pour mission de favoriser les relations entre les habitants des quatre communes françaises et ceux de Rösrath, dans tous les domaines, afin de renforcer la connaissance mutuelle et promouvoir la construction européenne. Il vise à créer des liens culturels, sociaux et humains durables, en encourageant la participation citoyenne et l'échange interculturel.

Le comité organise chaque année diverses activités, notamment :

- **Voyages culturels** en Allemagne et en France, permettant à une trentaine de participants de découvrir des régions et traditions locales
- **Echanges de jeunes** et accueil en famille pour favoriser l'immersion culturelle
- **Manifestations sportives** : golf, tennis, football
- **Expositions artistiques** et événements culturels franco-allemands
- **Fêtes locales et marchés de Noël**, ainsi que des conférences et journées franco-allemandes dans les écoles

Le comité célèbre régulièrement des anniversaires de jumelage et organise des voyages thématiques, comme le périple dans la vallée de la Weser en 2017 ou la découverte des vignobles du Kaiserstuhl en 2018. Ces initiatives renforcent les liens entre les communautés et permettent un partage culturel enrichissant.

Le comité invite les habitants à participer à ces moments conviviaux et enrichissants, favorisant la rencontre des traditions et la création d'amitiés durables entre les deux pays. Les voyages et événements sont ouverts à tous, permettant une expérience interculturelle complète.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 078-217801893-20260527-DELIB_2026_41-DE



Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le renouvellement du Conseil municipal, en ma

Vu les statuts du Comité de Jumelage du Pays de Gallie ;

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil municipal au sein du Comité de Jumelage ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE Mme Myriam GUILMET et M. Jérémy BÉON représentants au sein du Comité de Jumelage du Pays de Gallie.

*Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations*

Le Maire,
Adriano BALLARIN

